GRP® Le tour de l'Arcalod - Étape 1

Secteur Grand Chambéry - Jarsy

Le vallon d'Orgeval (© C. Lansigu / PNRMB)

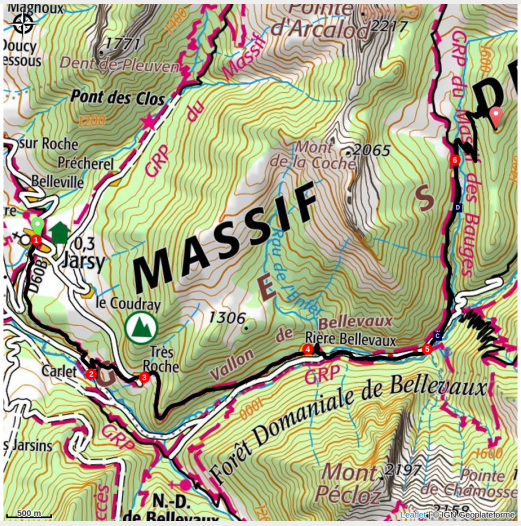

Cette première étape permet d'accéder aux Hautes-Bauges et en particulier à la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges, espace de nature préservé au cœur du Parc naturel régional.

L'itinéraire quitte le village de Jarsy et, après le petit hameau reculé de très Roche, remonte le long vallon forestier puis pastoral de Bellevaux, jusqu'au refuge de Coutarse où il fera bon passer la nuit au plus près des chamois !

Infos pratiques

Pratique : Itinérance pédestre

Durée : 6 h 15

Longueur : 12.0 km

Dénivelé positif : 1110 m

Difficulté : Intermédiaire

Type : Boucle

Thèmes : Faune, Histoire et culture, Point de vue

Itinéraire

Départ : Jarsy, chef-lieu
Arrivée : Chalet Refuge de Coutarde, Jarsy
Balisage : GRP
Communes : 1. Jarsy
2. École

Profil altimétrique

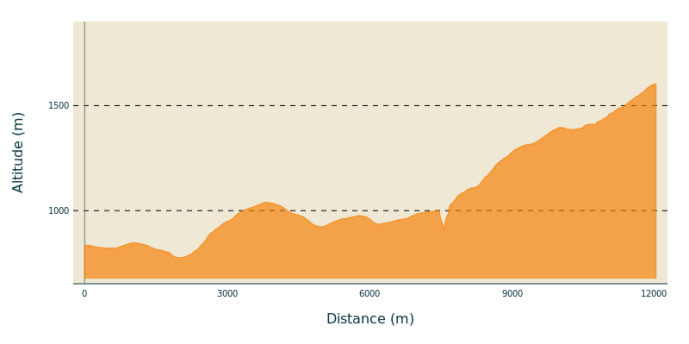

Altitude min 776 m Altitude max 1602 m

1 - A la sortie de Jarsy (D60b), direction École, prendre le chemin à gauche qui s'engage à plat à travers prés. Passer sous la Chapelle de la Lésine restaurée et descendre dans des pré-bois jusqu'au hameau de Carlet (780 m).

2 - Au niveau d'un bassin, prendre un chemin montant à gauche entre des maisons. Après le premier lacet, grimper raide 600 m pour rejoindre la petite route qui mène au hameau de Très Roche.

3 - Juste avant le bassin, s'élever à gauche entre les maisons. Au carrefour qui suit poursuivre à droite. La piste s'oriente au Sud. Poursuivre en forêt et après 2 km d'une traversée dominant la route forestière du vallon de Bellevaux, parvenir à Rière-Bellevaux.

4 - Rejoindre le fond du vallon et gagner par la route le parking du Nant Fourchu.

5 - Au-delà du parking prendre à gauche la raide piste qui monte sur 4 km, en forêt puis en alpage, sous le versant Est de l'Arcalod.

6 - Sous Orgeval, emprunter la piste pasorale qui descend afin de recuperer celle se dirigeant vers le refuge. Suivre la piste qui remonte jusqu'au refuge de Coutrse.

Sur votre chemin…

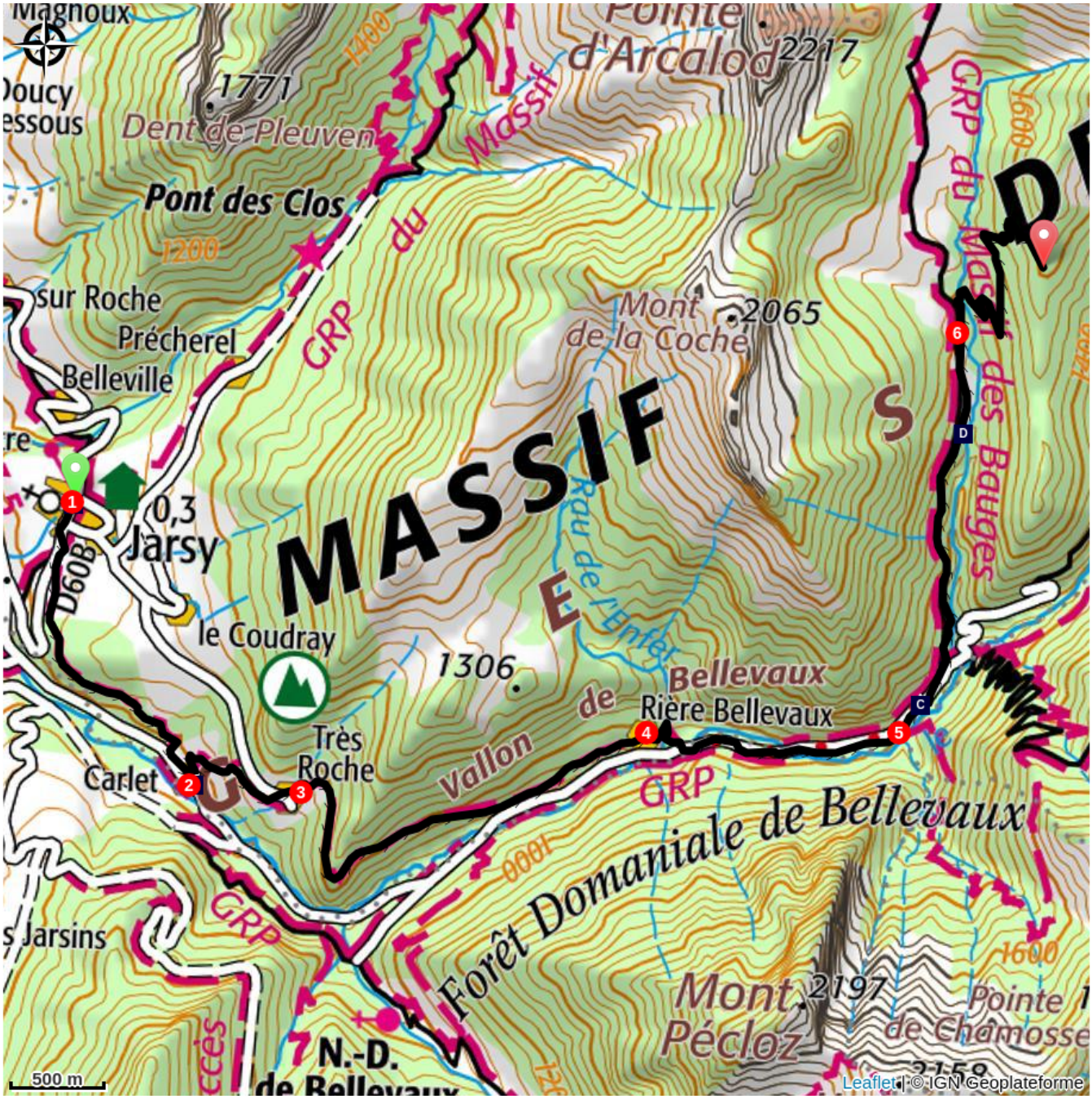

Le village de Jarsy (A)
Le Chardon bardane (C)
Le hameau de Carlet (B)
Réserve Biologique Domaniale Dirigée et Intégrale du Haut-Chéran (D)

Toutes les infos pratiques

⚠ Recommandations

Passages de cols à plus de 1700 m d'altitude et pentes orientées nord parfois raides - randonnée fortement déconseillée en période d'enneigement.

Comment venir ?

Transports

Pensez au covoiturage !
www.baugez-vous.fr/transport/
www.lesbauges.com/itineraire-bauges.html

Accès routier

D911 depuis Lescheraines ou le col du Frêne, jusqu'à Ecole, puis D60b jusqu'à Jarsy.

Parking conseillé

Parking de l'église.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d’une espèce ou d’un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d’informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40

**Zo fuge hivernal du Tétras-lyre.
À e restez sur l'itinéraire principal. À la descente, restez au oche des traces de ski existantes. Effectuez votre sortie entre 6h et 18h.**

Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

La réglementation de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges a été actualisée à l'été 2018.

Sont notamment interdits :

- les chiens même tenus en laisse,
- le camping,
- les feux,
- les véhicules terrestres motorisés et non-motorisés,
- le survol à moins de 300 mètres,
- les appareils sonores et lumineux,
- le dérangement de la faune.

Réglementation
Pour connaître les exceptions et avoir plus d'informations, consulter l'arrêté interdépartemental complet, en cliquant sur 'Plus d'informations' ci-dessous.

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal du Tétras lyre.
À la montée restez sur l'itinéraire prévu. À la descente, restez au plus proche des traces de ski existantes. Effectuez votre sortie entre 8h et 18h.

Fiche

Zone de Recherche de Coutarse

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Lieux de renseignement

Office de tourisme Chambéry Montagnes - Accueil du Châtelard
Avenue Denis Therme, 73630 Le Châtelard
Tel : 04 79 54 84 28
http://www.chamberymontagnes.com

Office de tourisme Chambéry Montagnes - La Ruche Boutik'
240 rue de la République, 73000 Chambéry
Tel : 04 79 85 71 13
http://www.chamberymontagnes.com

Sur votre chemin...

Le village de Jarsy (A)

Situé sur une terrasse en surplomb du Chéran, le village de Jarsy a conservé son organisation urbaine formant un espace central non bâti attesté par la Mappe Sarde (premier cadastre européen) dès 1730. Les jardins, fréquemment clos par des murs de pierres levées et plantées sur champ sont une spécificité du village. L'église, construite en 1867 sur les plans de l'architecte Joseph-Samuel Revel est la plus grande des Bauges ce qui lui vaut d'être communément appelée la « cathédrale des Bauges ».

Crédit photo : © G.Lansard

Le hameau de Carlet (B)

Le hameau de Carlet fût autrefois un mini site industriel !
En 1654, Louis Turinaz, venu de la vallée de Suse, obtient du prieuré de Bellevaux l'autorisation d'installer dans le vallon un haut-fourneau et d'exploiter la forêt environnante pour transformer le minerai de fer apporté de la mine des Hurtières en Maurienne. Il est également autorisé à détourner l'eau de la rivière pour actionner une forge et un martinet : il crée ainsi à proximité du hameau de Carlet un mini site industriel qui donnera naissance à la métallurgie des Bauges, si florissante jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Crédit photo : © L.Morand

Le Chardon bardane (C)

Le Chardon bardane (Carduus personata L.) est une plante de la famille des Astéracées, bien répandue dans les massifs montagneux de l'Est de la France, notamment Jura et Alpes. Elle se développe essentiellement dans les milieux humides, comme les bois et les prairies de montagne. Surtout observable dans les territoires de basse et moyenne montagne, elle peut s'établir à l'étage subalpin des massifs montagneux, jusqu'à 2300 mètres d'altitude. Relativement commune dans le massif des Bauges, c'est une plante plus rare sur le territoire auvergnat, où elle est protégée par un arrêté datant du 30 mars 1990.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB

Réserve Biologique Domaniale Dirigée et Intégrale du Haut-Chéran (D)

Les Réserves Biologiques, gérées par l'ONF (Office National des Forêts), sont spécifiques aux forêts publiques et constituent des politiques de protection de la biodiversité, complémentant les autres statuts de protection. D'une superficie de 540 ha, la Réserve Biologique Domaniale Dirigée et Intégrale du Haut-Chéran a été créée par arrêté interministériel le 12 décembre 2000, au sein de la forêt domaniale de Bellevaux. Son statut présente les deux types possibles associés aux Réserves Biologiques. La Réserve Biologique Dirigée, d'une superficie de près de 373 ha, a pour principal objectif de sauvegarder des milieux et des espèces naturels remarquables. Des travaux de génie écologique sont autorisés, toujours dans le but de favoriser la pérennité et la reproduction des milieux et des espèces. La Réserve Biologique Intégrale, qui s'étend sur 167 ha, permet l'évolution naturelle et libre des écosystèmes forestiers, en proscrivant au maximum les interventions anthropiques comme les exploitations forestières.
Il est ici essentiel de respecter la réglementation indiquée par les panneaux, et de rester sur les sentiers balisés.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB